

**Résolution du 5 avril 2017 de Mme et MM. Daniel Sormanni, Patricia Richard, Pierre Scherb et Pascal Spuhler: «Pour un centre-ville redynamisé, concernant l'installation de bornes rétractables à l'entrée de la Vieille-Ville».**

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 14 novembre 2018)

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Lors de la séance du 8 février 2017, le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté la résolution R-203, qui précise: «Dans les zones piétonnes, les bénéficiaires d'un macaron (type BB) sont autorisés à circuler, ainsi que les livraisons de 7 h à 11 h 30, les taxis, les personnes handicapées et leurs accompagnants éventuels, les services religieux et bien entendu les véhicules d'urgence et d'entretien.»

Or, actuellement les bornes d'accès aux zones de rencontre restent dressées au moment du déjeuner et du dîner, ce qui a pour effet d'éloigner les clients potentiels des commerces et des restaurants qui souhaitent s'y rendre.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de laisser les bornes complètement abaissées de 7 h à 20 h.